



111/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **26**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **05/12/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 12 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ENTREPRISE DAMIEN FABREGAS

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, RUIZ, PEREZ, RAYNAL, BATALLER-SCIRE (Thuir) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Procurations :

N.CRUQ (Fourques) à J.L.PUJOL
C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille) à A.PUIG
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.OLIVE
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Publié ou Notifié

le

Absents:

BELLEGARDE (Passa)
M.FERRER (Terrats)
P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)

Monsieur Raymond LEMORT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est approuvé à l'unanimité.

111/2019

ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ENTREPRISE DAMIEN FABREGAS

VU les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence en matière de Développement économique et Assistance technique et financière aux associations

VU le recueil de l'intérêt communautaire définissant les champs d'application des compétences de la Communauté de Communes des Aspres

Monsieur le Président **INFORME** l'Assemblée du parcours sportif de Monsieur Damien FABREGAS, agent d'animation de la Communauté, venant d'être titré Champion du Monde de Savate.

A ce titre, et afin de soutenir son engagement et cette impulsion favorable et bénéfique aux enfants qu'il encadre sur les services Enfance de la collectivité,

Considérant qu'il apporte sa renommée au service d'animation et qu'il va être amené à partager les manifestations dédiées sur le territoire,

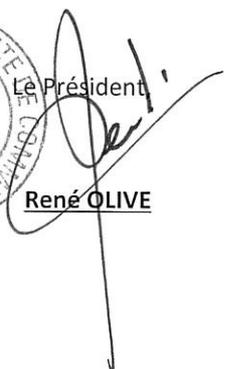
Il **PROPOSE** à l'Assemblée de l'accompagner dans ses prochains échéances sportives, en attribuant à son entreprise de sports et loisirs qu'il gère en nom propre, immatriculée : 878430644000121 et domiciliée à THUIR 66300, une aide financière exceptionnelle de 500€ afin de subvenir aux divers postes de dépenses à venir.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de : **cinq cent euros (500 €) à M.Damien FABREGAS, pour son entreprise de sports et loisirs**, pour l'accompagner dans ses échéances à venir et ainsi préparer les différentes manifestations destinées à faire connaître ce sport sur le territoire des Aspres.

DIT que les crédits sont suffisants sur l'exercice 2019 pour procéder au versement depuis le compte 6745.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

René OLIVE

